

Image not found or type unknown



Je ne trouve plus mon bail de location

Par **totoche**, le **04/06/2008** à **19:02**

bonjour,ncela fait 30 ans que je loue mon appartement, et j'ai égaré mon bail ainsi que l'état des lieux d'entrée, est-il possible de demander un duplicata à mon bailleur ? A-t-il le droit de refuser ma demande ? rnJe vous remercie de répondre à mes questions.rndans l'attente,rnveuillez passer une bonne journée.rntotoche

Par **ly31**, le **04/06/2008** à **20:13**

Bonsoir,rnrnIl n'y a aucun problème à demander une copie de votre bail d'habitation à votre Bailleur, ainsi que la copie de l'état des lieux d'entrée, même si ces documents sont très anciensrnrnPar contre ne soyez peut être pas trop exigeant (e) sur le délai !rnrnJe vous souhaite bon couragernrny31